

lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la compagnie du chemin de fer d'Éric et Huron, sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix milles conformément, autant que faire se pourra, avec l'arrangement conclu entre la compagnie et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la législature de la Nouvelle-Écosse, 1900, intitulé : " Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers ; excepté aussi à l'égard des subventions de la compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des chemins de fer et canaux ; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Québec central dont le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Il y eu erreur dans deux des items, ici, et pour ce, j'ai donné avis d'une motion distincte, dans laquelle ces erreurs seront corrigées.

M. LAURIER : L'honorable ministre pourrait-il dire de quelles résolutions il veut parler ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Au lieu de la compagnie de chemin de fer d'Oxford, pour une distance de 21 milles, de Lawrenceville à Kingsbury, dans la province de Québec, ce devrait être la compagnie du chemin de fer d'Oxford, 31 milles, entre Eastman et Lawrenceville.

Ensuite, il y a la compagnie du chemin de fer de l'Union Jacques-Cartier, pour 15 milles de son chemin de fer, à partir du chemin de fer Canadien du Pacifique ; ce devrait être le chemin de fer du Grand Tronc.

Après cela il y a deux autres résolutions qui ne figurent pas sur cette liste ; depuis Edmonton à Saint-François et au chemin de fer de la vallée de Tobique.

M. LAURIER : Ce sont là toutes les subventions qui doivent être ajoutées ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

A six heures, la séance est suspendue.

Séance du soir.

SUBSIDES.

La chambre se forme en comité des subsides.

(En comité.)

Chemins et ponts—pont en fer sur la Grande Rivière, à York..... \$20,000

Sir HECTOR LANGEVIN : Certains travaux exécutés sur le canal Welland ont fait monter l'eau et déterminé une inondation sur les deux rives de la Grande Rivière, qui en ont augmenté la largeur, à ce point que les municipalités se trouvent dans la nécessité de construire des ponts de plus grandes dimensions qu'autrefois. A diverses reprises, la municipalité a présenté des requêtes au gouvernement, représentant qu'elle avait été obligée de construire un pont, du double, plus dis-

Sir JOHN A. MACDONALD.

pendieux qu'il n'eût coûté, sans cette occurrence. A part cela, on a fait valoir que, du moment qu'il fallait construire un pont dans un autre endroit, la municipalité se déclarait prête—après un échange de correspondances—à abandonner ses réclamations pour la moitié du pont qu'elle était en frais de construire, et ses réclamations, pour indemnité, si le gouvernement voulait bien construire un pont neuf. Une estimation fut faite, de part et d'autre, et il fut constaté qu'en construisant un pont neuf, le gouvernement ne perdrait rien, et que, vu que la municipalité renonçait réellement à une partie de sa réclamation, il valait mieux construire un pont que de payer la moitié d'un pont, et la moitié d'un autre pont. Dans ces circonstances, cet article de \$20,000 a été porté aux estimations et il couvrira la dépense entière.

M. McMULLEN : Depuis quand cette réclamation a-t-elle été présentée au gouvernement ?

Sir HECTOR LANGEVIN : En juin 1887. Il peut y avoir eu des demandes faites avant cela ; mais c'est ce que j'en sais.

M. McMULLEN : Il y a longtemps que le canal Welland a été construit, et cette inondation sur les rives de la Grande-Rivière s'est-elle manifestée dès que le canal a été construit ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cela a été un grief perpétuel du peuple qui s'en est plaint amèrement. Une commission fut nommée par mon ministère, il y a trois ans, et elle a fait rapport que l'enquête a établi que, depuis la destruction du dernier pont, la population avait diminué de 50 pour 100, parce les affaires avaient baissé dans la même proportion, que la valeur de la propriété foncière était devenue purement nominale, et que, pendant trois mois de l'année, il était impossible de traverser la rivière ; que la moitié de la population vivait sur la rive-sud, dans un temps où il était impossible d'y transporter les malles, sans s'exposer à de grands dangers. Il est impossible de traverser la rivière, et les habitants de l'endroit sont obligés de parcourir dix-sept milles pour se rendre à York. Au printemps, par suite de la crue des eaux, les gens sont obligés de faire un détour de 11 milles lorsque, par le chemin ordinaire, le trajet n'est que de cinq milles. Ce pont leur permettrait de traverser sur la rive-sud où le terrain est plus élevé et au-dessus des atteintes de l'inondation, et la distance serait de cinq milles, comme elle doit être.

M. McMULLEN : Depuis combien de temps les gens souffrent-ils ainsi des inondations ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Depuis plusieurs années.

M. McMULLEN : Cela est dans le comté de Haldimand ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui.

M. McMULLEN : Comment se fait-il qu'on ne fasse pas remédier maintenant à un mal qui existe depuis plusieurs années ?

Sir HECTOR LANGEVIN : La population comprenait le besoin d'avoir un pont. Elle en construisit un, il y a deux ou trois ans, mais ce pont étant insuffisant, il fallut songer à en construire un autre dans une autre partie de la municipalité.

M. McMULLEN : A quelle distance au-dessus du canal ce pont a-t-il été construit ?